

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 novembre 2010

DÉLIBÉRATION n°2010-085

Nombre de membres au Conseil municipal :	29
en exercice :	28
qui ont pris part à la délibération :	24
Date de convocation :	05 novembre 2010

L'an deux mille dix, le 15 novembre à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e)s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Pierre TERRAES, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Stéphanie COLPIN, Isabelle GULGLIELMO, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean Marc BRUEL

Représentés : Frédéric CALVO par Luc MOREAU, Jérôme MAGNIN par Christian GROS, Sophie FAUCON BIGUET par Annick GAILLARD, Chantal BREBION par Mireille PERINEL

Absents : Joaquin TORRES, Yves PICHON, Kamel BOUZERARA, Maud BLANCHARD

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Monsieur GROS a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : Yannick OLLIVIER / Luc MOREAU

Objet : PATRIMOINE - URBANISME – Avis de la commune de Saint-Martin-le-Vinoux relatif au projet de tramway, ligne E

Dès 1977, la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux a inclus une emprise de 30 mètres (15 mètres de part et d'autre de l'axe) réservée pour un futur tramway, dans son Plan d'Occupation des Sols, puis dans son Plan Local d'Urbanisme. C'est dire si Saint-Martin-le-Vinoux attend avec impatience ce moyen de transport fiable, moderne, fonctionnel, rapide, structurant.

Lors des multiples ateliers publics qui ont présidé à la révision du Plan Local d'Urbanisme de 2002 à 2005, l'ensemble des règles d'urbanisme permettant de restructurer la ville, de préparer l'arrivée du tramway, de réorganiser les espaces publics, d'accueillir de nouveaux logements privés mais aussi des nouveaux services et des espaces commerciaux, qui font cruellement défaut à Saint-Martin-le-Vinoux, a été défini et mis en place.

Parallèlement, le projet de Ville a été déterminé, structurant la commune autour de sa future colonne vertébrale, le tramway, avec trois polarités, Pique Pierre, Buisserate, Basse Buisserate.

La Ville s'est battue pour émarger aux fonds de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, et corollairement des collectivités territoriales, Région, Département, Agglomération.

Deux tiers des habitants de la commune résident sur la plaine, en zone urbaine sensible, dans des immeubles construits de manière anarchique et rapide dans les années 50 et 60. La commune de Saint-Martin-le-Vinoux est lacérée par l'autoroute A48, le chemin de fer, la gare de triage. Ces infrastructures de déplacements traversent la commune mais ne la desservent pas. Aussi l'orientation urbaine principale du projet de Ville de Saint-Martin-le-Vinoux est le désenclavement : ouverture des quartiers, liaison entre eux et entre les communes riveraines, création de transversalités, positionnement réfléchi des nouveaux bâtiments...

Le tramway constituera l'ultime et le plus important des désenclavements.

La ligne E permettra ainsi à tous les habitants de se déplacer aisément, de rejoindre des lieux d'emploi et de formation rapidement, grâce au maillage des lignes de tramway sur l'agglomération grenobloise.

.../...

La ville de Saint-Martin-le-Vinoux insiste sur trois points principaux du projet :

- Emprise de 22 mètres impérative, pour des raisons de sécurité, de confort et d'insertion urbaine de qualité

Lorsque les études préliminaires pour la ligne E ont été engagées, des simulations de tracé ont été réalisées avec une emprise à 30 mètres, puis à 25 mètres. Ces deux emprises ont finalement été abandonnées d'un commun accord avec la commune de Saint-Martin-le-Vinoux, dont l'étroitesse de la plaine, coincée entre le massif du Néron et les voies ferrées, impactait trop les propriétés, privées comme publiques.

Toutefois, deux critères ont prévalu au choix de l'emprise de 22 mètres : la sécurité de TOUS les usagers, et leur confort.

- une voirie de 3,2 mètres
- une emprise de la plateforme du tramway de 6.90 mètres
- une piste cyclable de 1,70 mètres, afin de permettre d'une part à un cycliste d'en dépasser un autre sans sortir de la bande cyclable et d'autre part aux véhicules de secours de remonter l'avenue pour porter secours
- un trottoir de 2,65 mètres comme règle générale, 2,20 mètres en section limitée pour répondre à des problématiques particulières. En effet, une poussette ou un fauteuil roulant doit pouvoir rouler de front avec un enfant, tout en évitant le mobilier urbain qui émaille le trottoir : lampadaires, poteaux incendies, signalisation routière, bornes, panneau d'affichage, plantations, arbres, etc. Une Ville dont les trottoirs sont sécurisés offre une qualité de cadre de vie supérieure, permet le pédibus, ce système de cheminement groupé des scolaires matin et soir vers l'école.

- Site axial de deux voies de tramway sur l'actuelle A48

Saint-Martin-le-Vinoux demande vivement, dès la mise en service en 2014 de la ligne E, la réalisation de deux voies de tramway sur l'actuelle A48 qui sera déclassée. En effet, si une seule voie était réalisée, le surcoût des travaux et le nouveau blocage de la circulation pour ce chantier risquent bien de décourager la réalisation de cette 2^{ème} voie.

Enfin, Saint-Martin-le-Vinoux milite pour un véritable aménagement urbain, prenant acte du déclassement de l'autoroute, et le matérialisant par un site axial, permettant un aménagement de qualité en entrée de (centre) ville.

- Aménagement des 3 espaces publics principaux

La Ville de Saint-Martin-le-Vinoux attend un aménagement soigné des trois espaces publics principaux, Pique Pierre, Buisserate, Basse Buisserate, qui met en valeur les secteurs autour des trois stations de tramway, et permet un maillage des quartiers.

L'avis de la commune de Saint-Martin-le-Vinoux est très favorable au projet de ligne E tel que présenté par le SMTC, ce qui n'obère pas la poursuite des discussions et du travail entre la Ville et le SMTC pour améliorer encore quelques points : stationnements supplémentaires, notamment au droit des commerces, prise en compte de problématiques individuelles, aménagement d'espaces publics...

Enfin, en particulier, la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux demande une desserte pleine et entière du village par les transports en commun, soit par un ascenseur qui relie la rue de la Résistance à un arrêt de tramway en contrebas sur l'actuelle A48, soit par une ligne de bus régulière.

Le rapporteur entendu,

La conseil municipal après avoir délibéré

- DECIDE d'EMETTRE un avis très favorable au projet de tramway, ligne E

VOTE : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 16 novembre 2010

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire

Yannik OLLIVIER

